# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE ARRONDISSEMENT DE RENNES Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

**DATE DE CONVOCATION: 06/07/2020** 

DATE D'AFFICHAGE : 06/07/2020 NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice: 15

Présents : 12 Votants : 15 L'an deux mil vingt, le dix juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT, Maire.

**Etaient présents**: Mesdames GAUTIER Maryline, RÉHAULT Marie-Annick et TOURENNE Rachel. Messieurs BAUDÉ Hervé, BOHUON Vincent, ESNAULT Pierre-Alain, GRIVET Philippe, HAMADY EI Banne, MALLE Jérôme, POLET Nicolas et ROYER Yann.

Absents excusés: Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame TOURENNE Rachel. Madame LOPEZ Françoise qui a donné pouvoir à Madame RÉHAULT Marie-Annick. Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Monsieur DESMIDT Yves

Madame TOURENNE Rachel a été élue secrétaire de séance.

#### OBJET N° 1.07/2020 : SENATORIALES 2020 - ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Le Conseil Municipal s'est réuni en la mairie, le 10 juillet 2020 à vingt heures et zéro minutes.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu la circulaire du Ministère de l'intérieur NOR : INTA20159571 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

# a) Composition du bureau électoral:

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de mm

La Présidence du bureau est assurée par ses soins.

# b) Les candidatures enregistrées :

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

# c) Election des délégués :

#### Ont obtenu:

Madame RÉHAULT Marie-Annick : 15
 Monsieur HAMADY El Banne : 15
 Madame TOURENNE Rachel : 15

Madame RÉHAULT Marie-Annick, Monsieur HAMADY El Banne et Madame TOURENNE Rachel ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

# d) Élection des suppléants :

#### Ont obtenu:

Monsieur BAUDÉ Hervé : 15
Monsieur DESMIDT Yves : 15
Monsieur ROYER Yann : 15

Messieurs BAUDÉ Hervé, DESMIDT Yves et ROYER Yann ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

#### OBJET N° 2.07/2020 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JUIN 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 29 JUIN 2020 et décide de rajouter à la délibération n° 4.06/2020 : désignation délégués syndicats intercommunaux et organismes extérieurs, 1 suppléant au CODEM et 1 suppléant au CLIC : Madame TOURENNE Rachel – Adjointe au Maire, sera donc suppléante pour ces deux organismes.

# OBJET N° 3.07/2020 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) DU PAYS DE RENNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de SAINT SYMPHORIEN adhère à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat par le biais d'une convention signée le 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'ALEC du Pays de RENNES est une association Loi 1901. Elle a pour objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, a développé le Conseil Energie Partagé, dont le principe est la mise à disposition d'un "Conseiller énergie" pour les communes adhérentes. Le Pays de Rennes, Rennes Métropole, les Communautés de communes du Val d'Ille Aubigné, du Pays de Chateaugiron, de Liffré-Cormier et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), conscients des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de cette démarche, apporte un soutien technique et financier.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un représentant du Conseil Municipal à l'ALEC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur DESMIDT Yves - Maire.

#### OBJET N° 4.07/2020: REMPLACEMENT LAVE-VERRES BAR COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de remplacer le lave-verres du bar communal Le Symphoriennais puisque l'actuel avait été acquis en 2009 et que le coût des réparations à faire est compris entre 300,00 € et 500,00 € pour les pièces sans compter la main d'œuvre.

Trois entreprises ont été sollicitées pour une demande de devis : CREAZIN, LABEL TABLE et SBCP, seules deux ont répondu :

- CREAZIN de PACÉ pour un montant de : 1 100,00 € HT, soit 1 320,00 € TTC ;
- LABEL TABLE de VEZIN LE COQUET pour un montant de : 1 050,00 € HT, soit 1 260,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir le lave-verres de l'entreprise CREAZIN de PACÉ pour un montant de1 100,00 € HT, soit 1 320,00 € TTC ; autorise Monsieur le Maire à signer le devis et dit que la dépense sera imputée au compte 2188 – Opération 13 : Commerce de la section investissement du budget communal 2020.

# OBJET N° 5.07/2020 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 19 Rue du Clos de la Fontaine

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du 25 février 2020 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

Considérant la DIA transmise par Maître BODIC Jacky, Notaire de HÉDÉ-BAZOUGES (Ille et Vilaine), concernant la parcelle :

 Section A n° 59 d'une contenance de 1 183 m² située 19 Rue du Clos de la Fontaine – 35630 SAINT SYMPHORIEN, appartenant Monsieur SPIE Didier et Madame BERTRU Séverine.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la DIA ci-dessus ; renonce à exercer son droit de préemption sur cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

# OBJET N° 6.07/2020 : COMMISSION DES IMPOTS DESIGNATION DES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est composée, pour les communes de moins de 2 000 habitants, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Cette désignation, par le Directeur Régional/Départemental des finances publiques, est réalisée à

partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 24 personnes, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer les personnes ci-dessous :

- 1. Monsieur ROGER Joël;
- 2. Monsieur GALLÉE Christian;
- 3. Monsieur BEAUCÉ Dominique ;
- Madame LEPRIEUR Marie-Yvonne ;
- 5. Madame TESSIER Annie;
- 6. Madame LAGARDE Françoise;
- 7. Madame GAUTIER Laure;
- 8. Madame ROUÉ Valérie;
- 9. Monsieur RÉHAULT Elian;
- 10. Monsieur RIAUX Laurent;
- 11. Madame BOUSSELET Marie-Ange;
- 12. Madame TESSIER Marie-Noëlle;
- 13. Madame TESSIER Estelle;
- 14. Monsieur CAMUS Bruno;
- 15. Monsieur BAUDÉ Hervé ;
- 16. Madame RÉHAULT Marie-Annick;
- 17. Monsieur HAMADY El Banne;
- 18. Monsieur ESNAULT Pierre-Alain;
- 19. Madame TOURENNE Rachel;
- 20. Madame LOPEZ Françoise;
- 21. Monsieur POLET Nicolas ;
- 22. Madame GORJU Rozenn:
- 23. Monsieur ROYER Yann;
- 24. Monsieur BOHUON Vincent.

OBJET N° 7.07/2020 : SOLLICITATION PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE – AUBIGNE POUR LES TRAVAUX DU SECTEUR DE LA VILLE NEUVE, LE PROGRAMME VOIRIE 2019 ET L'ACQUISITION DE MATERIEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les devis concernant les travaux et acquisitions suivants avaient été acceptés par le Conseil Municipal précédent :

- par délibération n° 18.03/2019 du 29/03/2020 le devis de maîtrise d'œuvre pour les travaux du secteur de La Ville Neuve 3ème tranche ;
- par délibération n° 12.06/2020 du 06/06/2020 l'attribution du marché de travaux du secteur de La Ville Neuve 3ème tranche ;
- par délibération n° 3.09/2019 du 13/09/2020 le devis d'acquisition d'un taille haie;
- par délibération n° 08.09/2020 du 13/09/2020 le devis des travaux de voirie à La Saubouchère et à La Grémillère ;
- par délibération n° 3.10/2019 du 18/10/2020 le devis d'acquisition de la débroussailleuse à fléaux ;
- par délibération n° 4.10/2019 du 18/10/2020 le devis de la déviation concernant les travaux du secteur de La Ville Neuve 3ème tranche.

Le Plan de financement de ces opérations imputée en section investissement est le suivant :

Opération	Objet	Montant HT	Subvention	Recettes
VOIRIE	Travaux voirie 2019	5 221,00 €	Aucune	0,00€
	Maîtrise d'œuvre travaux La Ville Neuve	3 650,00 €	Aucune	0,00€
	Travaux secteur La Ville Neuve	47 374,29 €	Département	3 017,00 €
	Déviation travaux secteur La Ville Neuve	899,44 €	Aucune	0,00€
MATERIEL et OUTILLAGE	Acquisition taille haie	457,50€	Aucune	0,00€
	Acquisition débroussailleuse à fléaux	3 995,00 €	Aucune	0,00€
	Montant total	61 597,23 €		
Autofinancement commune : 58 580,23 €				

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par la commune, le Conseil Municipal sollicite un fonds de concours en investissement d'un montant total de 29 290,00 € auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte afférant à cette demande.

#### **OBJET N° 8.07/2020 : ETUDE DE ZONAGE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) il est nécessaire d'établir un plan de zonage d'assainissement supérieur à l'existant au Plan Local d'Urbanisme (PLU) antérieur.

Cette extension du zonage est due à l'implantation future du lotissement et de la salle de sports communautaire.

Un dossier d'évaluation environnementale a été établi par le Cabinet EF ETUDES de BOUGUENAIS (Loire-Atlantique).

Ces dispositions doivent être soumises à enquête publique. Un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de RENNES.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le dossier d'évaluation environnemental établi par le Cabinet EF ETUDES et autorise Monsieur Le Maire à soumettre ces nouvelles dispositions à enquête publique

#### **OBJET N° 9.07/2020 : DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'ARIC**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un délégué à l'ARIC (Association Régionale d'information des Collectivités Territoriales).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de Monsieur HAMADY El Banne – Adjoint au Maire, délégué à l'ARIC.

Séance levée à 21 h 35.